



CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON SPÉCIFIQUES AUX MARCHANDISES (CVLSM)

DE FERROFLEX TECHNIQUE DE SÉCURITÉ VALABLE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

FERROFLEX est une marque protégée du FF GROUP. Les CVLSM s'appliquent à toutes les offres, livraisons et prestations de la division Technique de sécurité de FERROFLEX SA, une société du FF Group. En plus de ces CVLSM, les conditions générales actuelles en vigueur s'appliquent. Conditions générales de vente (CGV) de FERROFLEX. En cas de contradiction, les CVLSM prévalent sur les CGV. D'autres accords, y compris d'autres conditions générales de vente, ne sont juridiquement valables que s'ils ont été reconnus par écrit par FERROFLEX comme faisant partie intégrante du contrat. Par sa commande, l'acheteur reconnaît l'ensemble des points des présentes **CVLSM** ainsi que des **CGV**.

PRIX DES PRESTATIONS DU SECTEUR TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

(Prix hors TVA / sous réserve de modifications tarifaires)

Intervention d'un monteur :

Forfait de base par mission (mise à disposition et véhicule de service jusqu'à 40 km) CHF 60.00
 (intervention à partir de 40 km, par km CHF 1.80)

Taux horaire monteur technique de sécurité pendant les heures de travail régulière CHF 145.00
 en dehors des heures de travail régulières CHF 210.00

Matériel, petites pièces et pièces de fixation selon les dépenses

Planification :

(Pour la planification des installations de fermeture, l'enregistrement des types de cylindres sur l'objet, la clarification des détails techniques. avec les maîtres d'ouvrage, les planificateurs ou les artisans.

Taux horaire du chef de projet CHF 165.00

Électronique :

Tarif horaire ingénierie, programmation CHF 170.00

Gestion des clés : (gestion complète de l'installation de fermeture)

Prix par mutation (comprend les clés et/ou les cylindres)
 pour les fermetures existantes CHF 50.00
 pour les nouvelles fermetures à définir CHF 80.00

Service d'urgence :

Nous nous réservons le droit de décider sur place si nous devons procéder à une ouverture d'urgence ou non. Nos monteurs de service ont pour instruction d'exiger une légitimation ou, si nécessaire, de faire appel aux organes de police. Les interventions sans réparation de dommages sont facturées comme des interventions normales de service d'urgence. Paiement uniquement en espèces.

En plus de cette liste de tarifs, les conditions générales de vente (CGV) les plus récentes et en vigueur du groupe FF et des sociétés qui en font partie s'appliquent. Vous pouvez consulter et imprimer les CGV sur www.ferroflex.ch.

Les CGV et les CVLSM sont rédigées en allemand et en français. En cas de contradiction, la version allemande fait foi.

